



## Pour toutes les formations à destination des particuliers « Groupe et individuelle »

### PRIX

Les prix indiqués à la présente convention sont fermes et non révisables sur la durée du marché, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Toute prolongation ou demande de dérogation pour un stage ne génère pas coût supplémentaire au montant initial.

### DROIT DE PROPRIÉTÉ

Les documents remis aux stagiaires sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, toute reproduction, modification, communication ou diffusion auprès de tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord préalable de EPG formation

### RESPONSABILITÉ

L'obligation du prestataire pour les formations proposées est une obligation de moyens et non une obligation de résultat. EPG Formation ne pourra être tenu responsable des dommages causés aux matériels et logiciels mis à disposition des formateurs par le client pour la réalisation des formations.

## Ne concerne que les formations suivies individuellement

### DURÉE PROLONGATION ET OBTENTION DES CERTIFICATS

Le contrat de formation est systématiquement signé pour une durée de 1 an.

Si la formation devait se dérouler sur une période supérieure à 12 mois. Une annexe de prolongation de la formation au contrat sera établie entre le centre de formation et le stagiaire pour une durée d'un an. Cette prolongation n'engendrera aucun coût supplémentaire. Si une prolongation supplémentaire devait être demandée par le stagiaire, elle se fera au gré à gré et dans les mêmes conditions que la 1ère prolongation.

Une fois la formation terminée, le stagiaire devra remplir le questionnaire de satisfaction sur le site de l'EPG. Cette action déclenchera automatiquement l'envoi de l'attestation de fin de formation et du diplôme obtenu.

L'EPG s'engage par ailleurs et dans la limite du raisonnable à accompagner le stagiaire dans sa pratique durant l'année qui suit l'obtention du diplôme

### MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

À la signature du contrat le(a) stagiaire règlera sa formation à l'école suivant l'option de son choix :

Option 1 : La totalité de la formation au comptant sous la forme d'un chèque ou d'un virement du montant défini à l'article 6 alinéa 1 du présent contrat.

Option 2 : Par un règlement échelonné en : 5X                      7X                      12X

- Par chèques datés du jour de la signature du contrat d'un montant du coût de la formation article 6 alinéa 1 divisé par le nombre de règlement. Dans ce cas-là, l'école encaissera les chèques du stagiaire à raison d'un par mois sans tenir compte de l'avancée de la formation et de l'envoi des modules.

- Par prélèvement SEPA soit de la totalité du montant de la formation soit mensuel. Pour ce mode de paiement prévoir de transmettre un RIB

Conditions de transmission des supports de cours : Si vous faites le choix de l'option 2 le règlement se fera par un chèque spécifique à ces envois et du montant du nombre de modules à envoyer par l'école.

Option 1 : Imprimé par vos soins, directement depuis le site : Gratuit

Option 2 : Imprimé par nos soins, puis envoyé par la poste : 25 € par module, port compris

### CONDITIONS DE RÉSILIATION

- Dans le cas d'une résiliation du fait du stagiaire pour convenance personnelle, passé le délai prévu à l'article L444-8 (3 mois) le montant de la formation sera encaissé par l'école dans sa totalité. Les modules non encore reçus par le stagiaire au moment de cette résiliation lui seront envoyés automatiquement en un seul envoi par l'EPG. Si le stagiaire résilie le





contrat avant l'expiration de ce délai, l'école encaissera 30% de la totalité de la formation et restituera le solde à l'étudiant(e) sans lui envoyer les modules restants.

- Dans le cas d'une résiliation du fait de l'école la totalité de la formation sera remboursée au stagiaire quelque que soit l'avancée de ses cours.

- Dans le cas d'une résiliation pour cas de force majeure (La force majeure (totalement) libératoire s'entend d'un événement non seulement irrésistible mais aussi imprévisible) le solde de la formation non effectuée hors le montant des modules déjà envoyés par le stagiaire sera remboursé par l'école. Les modules non effectués ne seront pas envoyés au stagiaire

## Ne concerne que les formations suivies en groupe et se terminant par un stage

### CONFIRMATION DES SESSIONS

Une convention est établie pour chaque action de formation, en double original dont chaque partie conserve un exemplaire. Sa signature par les deux parties tient lieu de confirmation, et l'établissement s'engage à fournir dans le cadre d'un stage en groupe la liste des participants au moins 30 jours avant le début du stage.

L'organisme de formation en contre partie des sommes perçues s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention, ainsi qu'à fournir tout document de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

### MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Chaque session pour une formation de groupe fera l'objet d'une facture après service fait, payable au comptant ou par mensualités, par virement bancaire ou chèque à l'ordre de EPG Formation ou prélèvement SEPA. Soldé au plus tard dans les 30 jours avant la réalisation de la prestation.

Dans le cas d'un règlement après échéance, aucune indemnité forfaitaire de recouvrement ne sera demandée

### CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION

#### Report du fait du prestataire :

EPG Formation se réserve la possibilité, en cas d'empêchement, de reporter une session de formation et s'engage à prévenir les participants au moins 15 jours avant le report. Le calendrier fixé à la convention peut être modifié, dans un délai minimal de deux mois précédant la session concernée. La ou les sessions sont reportées dans l'année civile ou au premier semestre de l'année suivante.

#### Annulation du fait du prestataire avec préavis :

Après signature de la convention : Toute annulation doit être communiquée par écrit dans un délai minimum de 2 mois précédant le premier jour du stage. Le délai est impératif et hors ce délai aucune annulation n'est possible (hors cas de force majeure) En cas d'annulation d'une session, aucune pénalité n'est appliquée. Les sommes encaissées par le prestataire seront rendues au stagiaire au prorata de l'avancer de la formation.

**En cas d'annulation du fait de EPG formation sans préavis** ou dans un délai inférieur à 15 jours ouvrables avant le début du stage, la totalité du prix de la formation sera remboursé au stagiaire à titre d'indemnité forfaitaire.

### CONSENTEMENT RGPD

En signant la convention, le client donne mon consentement explicite, éclairé, univoque, libre et révocable, pour le traitement des informations nominatives, destinées à être reformées pour assurer l'exécution d'une action de formation. Les informations recueillies font potentiellement l'objet d'un traitement informatique en toute transparence et dans le respect des droits des personnes concernées, pour assurer le suivi de l'exécution d'une action de formation selon les dispositions de l'article L.6352-11 du code du travail mises en œuvre par la DREETS.





Déclaration d'intégrité relative aux formations dispensées par

EPG Formation

Intitulé de la formation \* \_\_\_\_\_

Je, soussigné.e, \* \_\_\_\_\_

Déclare m'engager à suivre une formation organiser par EPG Formation.

Cette formation commencera le : \* \_\_\_\_\_

Par conséquent :

1. Je comprends que l'ensemble du matériel utilisé dans le cadre de cette formation, à savoir les PowerPoint, les vidéos de captation, les module de cours, les devoir et QCM, les Visios faite en particulier ou en groupe et toute forme de matériel, quel que soit son support, ne sont accessibles qu'aux seul.e.s participantes dans un contexte protégé ;
2. Je comprends que toute publicisation, utilisation, diffusion, citation, reproduction, photographie, capture d'écran etc. de l'ensemble ou d'un extrait de ce matériel, quel que soit son support, et ce en dehors des séances prévues sont totalement interdites ;
3. Je comprends que toute atteinte à la présente déclaration éthique sera soumise à sanction immédiate ;
4. J'ai été informé.e que le défaut de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toute autre procédure en raison du préjudice causé pour quiconque ;
5. En contrepartie, EPG formation s'engage à ne pas utiliser de support photos ou vidéos représentant le-la stagiaire sans son accord explicite
6. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

**J'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales détaillées en première page.**

\* Le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

(Signature du participant ou de la participante)

Signature EPG

\* Mentions manuscrit

Bulletin à retourner : EPG Formation BP 50 30390 Aramon - Tél : 04 66 22 94 52 - Email : [contact@epg.fr](mailto:contact@epg.fr)

**EPG-Formation**

BP 50 - 30390 Aramon / Tél 04 66 22 94 52 Portable 06 19 60 63 68

Site : [www.epg.fr](http://www.epg.fr) Courriel : [contact@epg.fr](mailto:contact@epg.fr)

Datadock 9.13E.10 Qualiopi N° 2000301.1

N° Education nationale 03016321 // N° de formateur 91 30 01 736 30 // Siret 41950737100021- Naf 8559B // Ics Fr55zzz82db51

